

La participation citoyenne expliquée

Une réunion publique s'est tenue récemment pour présenter la participation citoyenne aux habitants. Ce dispositif reconnu par l'État consiste à adopter une attitude vigilante et solidaire et d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Si la commune n'a subi que peu de cambriolages ou d'incivilités, Pascal Bougault, maire, a tout de même expliqué la motivation de la municipalité pour la mise en place de la convention, soutenu par le gendarme Mouton, référent territorial qui a argumenté avec des faits concrets.

Des référents – des personnes volontaires – doivent être désignés officiellement. Ils auront un rôle d'observateurs et d'alerte en cas de situation suspecte, ne s'agissant ni d'espionnage ni de délation, et sans se substituer à l'action de la gendarmerie. Lors du débat interactif, des questions inhérentes à la sécurité, sur la mission des référents et les li-



la participation citoyenne présentée par les autorités.

mites de leurs interventions, ont été posées.

Une convention réglementée doit être prochainement signée entre la municipalité, la gendarmerie et la

préfecture. Elle définira les modalités d'application de ce dispositif. ■

Pour les renseignements complémentaires :
03 25 40 13 11 ou 07 88 12 90 13

Mail : commune-loges-margueron@orange.fr.